



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2022

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, 06 DÉCEMBRE 2022 À 19H :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Pierre Tétrault

MAIRE

MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS

PRESENTS :

Marie-Claire Tétreault, siège no 1
Daniel Lacroix, siège no 3
Dany Boyer, siège no 4
Dany St-Amant, siège no 5
Julien Bussièrès, siège no 6

ABSENTS

Vicky Bombardier, siège no 2

Étaient également présentes : Karine Boucher, directrice générale
Lydia Laquerre, greffière

ORDRE DU JOUR

- 1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1 Séance extraordinaire du 7 novembre 2022 et séance ordinaire du 8 novembre 2022
- 3 Adoption de la liste des comptes à payer
- 4 PÉRIODE DE QUESTIONS
5. **CORRESPONDANCE**
 - 5.1 Correspondance reçue au cours du mois de novembre 2022
6. **COMPTE-RENDU**
 - 6.1 Aucun
7. **URBANISME**
 - 7.1 Entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique 2023 / MRC du Val-Saint-François
 - 7.2 Avis de motion et dépôt du projet de résolution / Premier projet / Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation du territoire (PPCMOI) / 1580-1590, Place de la Samare / Construction de deux habitations multifamiliales de 16 logements
 - 7.3 Adoption du premier projet de résolution / Modification d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) - 1580-1590,

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

Place de la Samare / Construction de deux habitations multifamiliales de 16 logements

- 7.4 Case de stationnement / Entrée charretière située au 950, boulevard des Cyprès
- 7.5 Acceptation de formation / Conseillère no 2
- 7.6 Renouvellement d'adhésion / Réseau Environnement (programme PEXBD)
- 7.7 Octroi d'un mandat juridique - Cain Lamarre
- 7.8 Adhésion à l'Association québécoise d'urbanisme et à la COMBEQ
- 7.9 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 560-20 amendant le règlement de zonage 560
- 7.10 Adoption du premier projet de règlement numéro 560-20 et fixant les modalités de l'assemblée publique de consultation
- 7.11 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 613-1 modifiant le règlement relatif à la démolition d'immeubles
- 7.12 Adoption du projet de règlement numéro 613-1 modifiant le règlement relatif à la démolition d'immeubles
- 7.13 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 635-1 modifiant le règlement relatif à la salubrité, l'occupation et l'entretien des bâtiments
- 7.14 Adoption du projet de règlement numéro 635-1 modifiant le règlement relatif à la salubrité, l'occupation et l'entretien des bâtiments
- 7.15 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 563-12 amendant le règlement de permis et certificats 563
- 7.16 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 594-4 modifiant le règlement sur le comité consultatif d'urbanisme

8. ADMINISTRATION

- 8.1 Séances du conseil municipal pour l'année 2023
- 8.2 Adoption du budget 2023 / Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt
- 8.3 Dépôt du registre des dons et marques d'hospitalité
- 8.4 Mandat - Rédaction des modes opératoires et accompagnement
- 8.5 Acceptation de formation - Conseiller numéro 4
- 8.6 Prix des terrains - Phase III du développement domiciliaire « Le Boisé du Ruisseau »
- 8.7 Modification du Manuel de l'employé
- 8.8 Modification du Manuel des cadres et professionnels

9. DEMANDE AU CONSEIL ET DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

- 9.1 Demandes de la Fondation J-A. Bombardier / Activité « Mordus de l'Hiver »
- 9.2 Demande d'aide financière / Projet de recherche impliquant le CPE Crayons de couleur
- 9.3 Demande de gratuité / Association de hockey mineur de Valcourt
- 9.4 Participation des élus au Banquet de lancement du Grand Prix Ski-doo de Valcourt
- 9.5 Demande de commandite / Club de patinage artistique de Valcourt
- 9.6 Demande de participation au souper de Noël du Centre d'Action Bénévole Valcourt et



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

Région

10. LOISIRS

10.1 Aucun

11. TRAVAUX PUBLICS, ENVIRONNEMENT ET GESTION DES EAUX

- 11.1 Signature d'une entente concernant l'échantillonnage de l'eau pour la municipalité du Canton de Valcourt
- 11.2 Certificat de paiement no 5 / Agrandissement de l'usine d'eau potable du lac Bowker
- 11.3 Programme d'aide à la voirie locale / Sous-volet / Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale
- 11.4 Signature d'une nouvelle entente sur les égouts avec la Municipalité du Canton de Valcourt
- 11.5 Ordre de changement no OCA-12 / Modifications en électricité
- 11.6 Ordre de changement no OCA-13 / Modification de la porte P-04
- 11.7 Ordre de changement no OCA-14 / Modifications en structure
- 11.8 Ordre de changement no OCA-15 / Modifications en structure
- 11.9 Ordre de changement no OCA-16 / Démolition du fond de clouage et remplacement de l'isolation
- 11.10 Développement du Boisé du Ruisseau phase III / Décompte progressif no 1
- 11.11 Offre de services professionnels / Balancement hydraulique du réseau
- 11.12 Offre de services professionnels / Étude de secteur
- 11.13 Offre de services professionnels / Réfection et prolongement de la rue Bernier (plans et devis)
- 11.14 Offre de services professionnels / Secteur Yvonne-L.-Bombardier
- 11.15 Offre de services professionnels / Réaménagement de terrain à l'usine Bowker
- 11.16 Offre de services - Achat de bacs bleus
- 11.17 Adhésion à l'organisme de bassin versant de la Yamaska

12. AFFAIRES DIVERSES

12.1 Aucun

13. VARIA

- 13.1 Changement de descriptions de tâches et de l'organigramme
- 13.2 Révision annuelle des échelles salariales des employés/cadres/professionnels
- 13.3 Reconnaissance pour les années de services à la Ville de Valcourt
- 13.4 Travaux complémentaires - Phase III du Boisé du Ruisseau
- 13.5 Embauches au Service des loisirs - Parc hivernal
- 13.6 Modification de l'Annexe D - Politique de reconnaissance
- 13.7 Achat d'un ordinateur pour le Responsable du Service des eaux
- 13.8 Offres de services professionnels - Arpentage

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

461-22-12-06

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE L'ordre du jour, de la présente assemblée, soit accepté, tel que présenté.

ADOPTÉE

462-22-12-06

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2022 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2022

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 7 novembre 2022 et de la séance ordinaire du 8 novembre 2022, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 novembre 2022 soit accepté ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2022 soit accepté.

ADOPTÉE

463-22-12-06

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

SUR PROPOSITION FAITE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer au 30 novembre 2022 soit acceptée,

QUE le trésorier soit autorisé à émettre en conséquence les chèques de la Ville de Valcourt, tel que présenté en Annexe « A »



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

totalisant la somme de 402 198.61 \$ (quatre cent deux mille cent quatre-vingt-dix-huit dollars et soixante et un sous).

Certificat de disponibilité de crédits

Gerson Saenz, trésorier

Date

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADOPTÉE

464-22-12-06

CORRESPONDANCE

Madame la Directrice générale présente la correspondance du mois.
Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers en annexe.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la liste des correspondance, telle que proposée.

ADOPTÉE

465-22-12-06

ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE D'URBANISME ET DE GÉOMATIQUE 2023 / MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François offre de conclure une entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique pour une période d'un an, soit du 1er janvier au 31 décembre 2023;

ATTENDU QUE cette entente est une proposition pour la réalisation de la révision et/ou de dossiers ponctuels en matière d'urbanisme et de cartographie;

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt désire participer à cette entente aux conditions suivantes :

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

Ressource rédaction et support conseil : 50 \$ / heure

Ressource cartographie et assistance technique : 30 \$ / heure

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt adhère à l'entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique aux conditions ci-dessus mentionnées.

QUE la Ville de Valcourt réserve un montant de 450 \$ pour l'année 2023 selon la répartition suivante :

3h Ressource rédaction et support conseil

10h Ressource cartographie et assistance technique

ADOPTÉE

466-22-12-06

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÉOLUTION / PREMIER PROJET / PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION DU TERRITOIRE (PPCMOI) / 1580-1590, PLACE DE LA SAMARE / CONSTRUCTION DE DEUX HABITATIONS MULTIFAMILIALES DE 16 LOGEMENTS

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

_ le conseiller _ donne avis de motion de la présentation à une prochaine séance du Conseil pour l'adoption de la résolution - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) / 1580-1590, Place de la Samare / Construction de deux habitations multifamiliales de 16 logements

Un dépôt du projet de résolution est fait séance tenante.

Une dispense de lecture dudit projet est demandée afin d'alléger la procédure. Une copie dudit projet est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE

467-22-12-06

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÉOLUTION / MODIFICATION D'UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'IMMEUBLE (PPCMOI) - 1580-1590, PLACE DE LA SAMARE / CONSTRUCTION DE DEUX HABITATIONS MULTIFAMILIALES DE 16 LOGEMENTS

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a adopté le Règlement de zonage numéro 560 et que ce règlement est toujours en vigueur ;

ATTENDU QUE ledit règlement régit les usages et les normes applicables dans la zone résidentielle R-11 ;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE le propriétaire projeté du lot 6 510 898 du cadastre du Québec, de forme irrégulière et d'une superficie importante, souhaite construire deux habitations multifamiliales isolées de 16 logements par bâtiment ;

ATTENDU QUE l'usage d'habitation multifamiliale, en implantation isolée ou jumelée, est autorisé jusqu'à un maximum de 8 logements par habitation ;

ATTENDU QUE le projet de construction des deux habitations multifamiliales isolées de 16 logements par bâtiment a été autorisé en vertu de la résolution 292-22-08-15;

ATTENDU QUE le promoteur apporte une modification à son projet de construction, afin que les douze (12) garages soient séparés dans deux bâtiments au lieu du seul bâtiment prévu initialement ;

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a adopté le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) numéro 640 ;

ATTENDU QUE toute modification aux conditions d'un projet particulier doit faire l'objet de la procédure prévue au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) numéro 640;

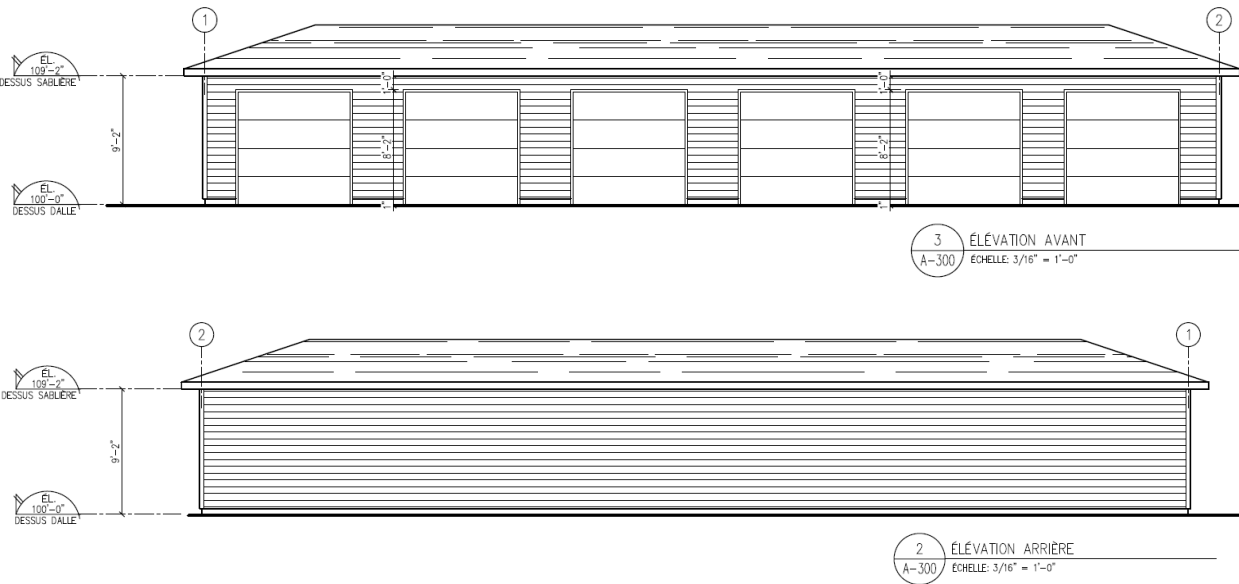
ATTENDU QUE le projet est conforme au Règlement de plan d'urbanisme numéro 559 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

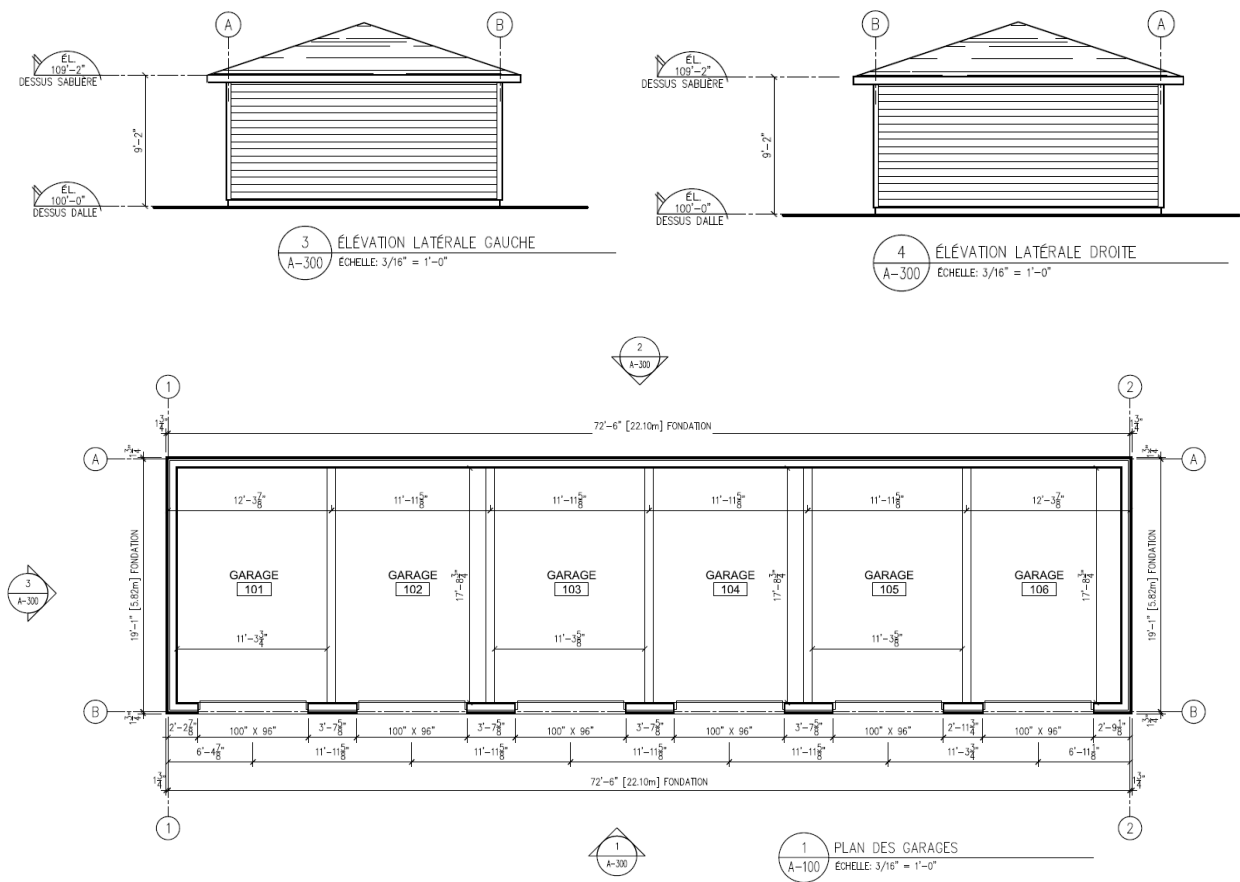
1. Que le préambule fasse partie intégrante du présent projet de résolution.
2. Que le conseil municipal permet, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) numéro 640:
- 2.1. Que la condition 3.4 de la résolution 292-22-08-15 soit modifiée, afin de permettre que les douze (12) garages puissent être répartis en 2 bâtiments accessoires isolés.

Le texte de la condition 3.4 (résolution 292-22-08-15) est remplacé pour le texte suivant :
«3.4 Un maximum de douze (12) garages peuvent être construits sur le terrain, regroupés en un ou deux bâtiments de forme linéaire situés en cour avant à minimum de 3,0 m de la ligne avant. Une distance minimale de 3,0 m doit être maintenue entre les deux bâtiments. »

Le tout tel que démontré aux esquisses préparées par la firme AZ Architecte sous le numéro de dossier AZ220323, version du 4 octobre 2022.



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt



2.2. À permettre l'implantation de ces deux bâtiments selon l'étude d'implantation préparé (révisé) par la firme AZ Architecte sous le numéro de dossier AZ220323, en date du 4 octobre 2022 :

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt



2.3. L'article 4.4 de la résolution 292-22-08-15 est remplacé pour le texte suivant :

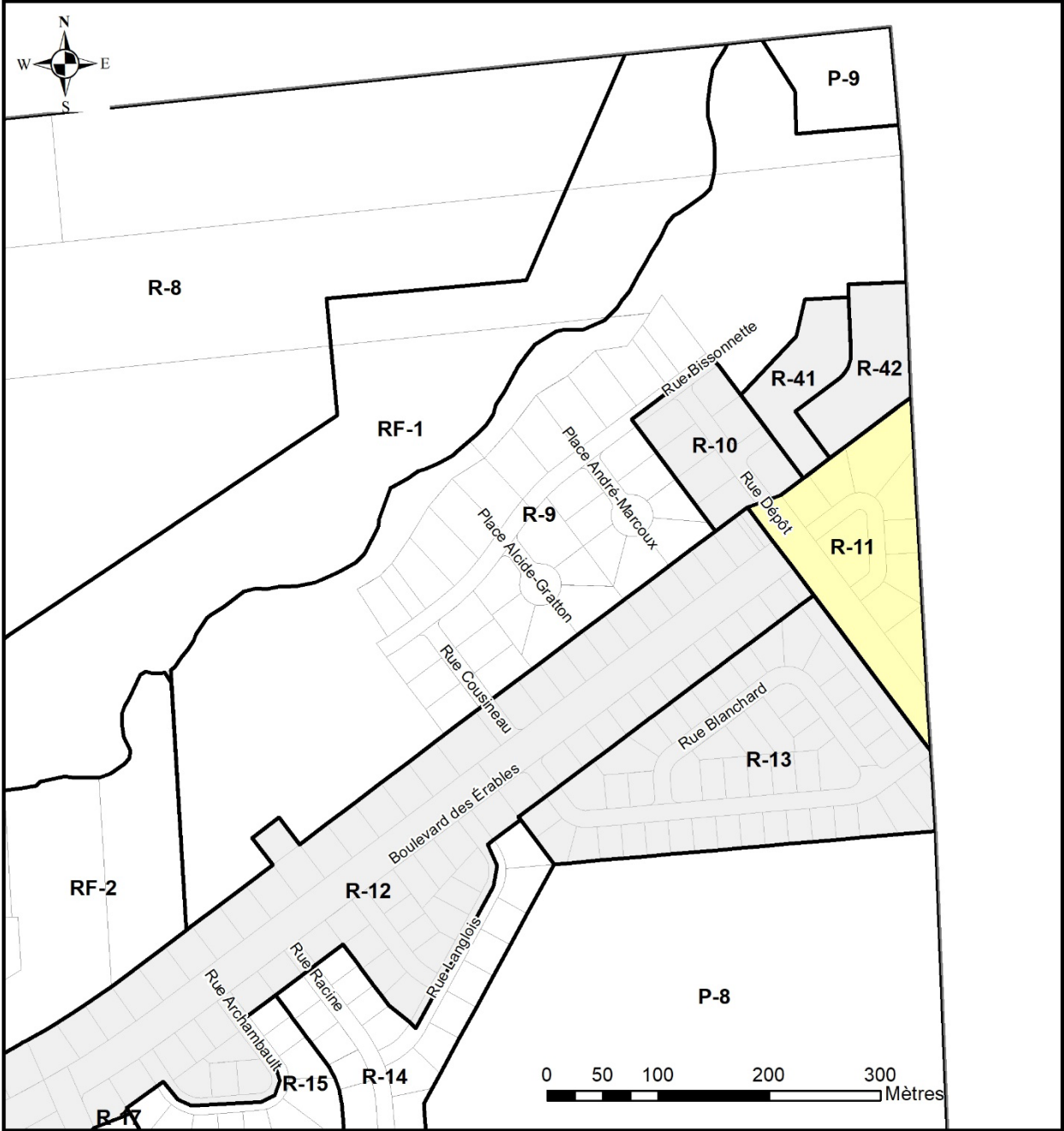
« 4.4 L'immeuble comprend 12 garages rattachés en un ou deux bâtiments isolés, situés en cour avant à minimum de 3,0 m de la ligne avant. Une distance minimale de 3,0 m sera maintenue entre les deux bâtiments; »

2.4. Les autres conditions de la résolution 292-22-08-15, pour le projet particulier situé au 1580-1590, place de la Samare, sont maintenues.

3. Délimitation de la zone concernée

La délimitation de la zone concernée R-11 telle qu'elle apparaît à l'annexe comprenant le plan numéro VALV-010-Z01 du Règlement de zonage numéro 560 est connue comme étant une partie du territoire situé à l'est du boulevard des Érables et à l'est de la rue Blanchard, composé des terrains situés à la Place de la Samare. La zone est bordée à l'est par la limite municipale avec le Canton de Valcourt.

Le tout, tel que plus amplement démontré au plan ci-dessous, préparé par M. Joey Savaria, urbaniste, en date du 4 octobre 2022.



Légende

Zonage

Zone visée R-11

R-10

R-12

R-13

R-41

R-42

Lots



EXTRAIT PLAN DE ZONAGE NO VALV-010-Z01
SERVICE DE L'URBANISME
PPCMOI: 1580-1590, PLACE DE LA SAMARE
Plan préparé par Joey Savaria, urbaniste
En date du 4 octobre 2022



ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

468-22-12-06

CASE DE STATIONNEMENT / ENTRÉE CHARRETIÈRE SITUÉE AU 950, BOULEVARD DES CYPRÈS

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAUULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter le retrait de la case de stationnement située à droite de l'entrée charretière de la propriété sise au 950, boulevard des Cyprès, pour des raisons de visibilité et de sécurité des véhicules.

ADOPTÉE

469-22-12-06

ACCEPTATION DE FORMATION / CONSEILLÈRE NO 2

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAUULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter que la conseillère no 2 participe à la formation suivante, donnée par l'Association québécoise de l'urbanisme (AQU) :

- S'outiller pour mieux comprendre l'enjeu du logement, au coût de 25 \$ excluant les taxes applicables, en webdiffusion (p.b. : 02-110-00-310)

ADOPTÉE

470-22-12-06

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION / RÉSEAU ENVIRONNEMENT (PROGRAMME PEXBD)

ATTENDU le partenariat conclu entre la Ville de Valcourt et la municipalité du Canton de Valcourt, pour l'adhésion au programme environnemental PEXBD, chacune des municipalités étant responsable d'acquitter la moitié des coûts relatifs à cette adhésion;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAUULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adhérer au programme PEXBD chapeauté par le Réseau Environnement, conditionnellement à la participation de la municipalité du Canton de Valcourt à la hauteur de 50 % du coût, pour les années 2023 à 2026 :

Année	Adhésion PEXBD (total)	Part Ville de Valcourt
2023	800 \$ / 2 municipalités	400 \$
2024	1 000 \$ / 2 municipalités	500 \$
2025	1 400 \$ / 2 municipalités	700 \$
2026	1 800 \$ / 2 municipalités	900 \$



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ADOPTÉE

471-22-12-06

OCTROI D'UN MANDAT JURIDIQUE - CAIN LAMARRE

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt requiert des services juridiques pour la cessation de nuisances sur et dans la propriété située au 950 rue Champlain à Valcourt;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÊTREAU, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer un mandat juridique à la firme Cain Lamarre, pour requérir une ordonnance ou toute autre mesure judiciaire appropriée auprès du tribunal pour la cessation de nuisances sur et dans la propriété située au 950, rue Champlain à Valcourt et pour effectuer toutes les démarches juridiques relatives à cette demande d'ordonnance;

D'autoriser monsieur Joey Savaria, conseiller à l'urbanisme, ou à défaut madame Lydia Laquerre, greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis dans le cadre des procédures judiciaires.

ADOPTÉE

472-22-12-06

ADHÉSION À L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME ET À LA COMBEQ

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'adhésion à l'Association québécoise d'urbanisme (AQU), pour un montant de 515.00 \$ excluant les taxes applicables (p.b. 02-610-00-494);

D'accepter l'adhésion des personnes suivantes à la COMBEQ :

- Monsieur Joey Savaria, conseiller à l'urbanisme, à titre de membre actif, pour un montant de 380.00 \$ excluant les taxes applicables;
- Madame Ève de la Chevrotière, inspectrice municipale, à titre d'Associé 1, pour un montant de 235.00 \$ excluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

473-22-12-06

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 560-20 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 560

MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER donne avis de motion de la présentation à une prochaine séance du Conseil pour l'adoption du règlement **560-20 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 560**.

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

Il est également fait dépôt du projet de règlement séance tenante.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE

474-22-12-06

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 560-20 ET FIXANT LES MODALITÉS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le premier projet du règlement d'urbanisme portant le numéro 560-20 « Amendant le règlement de zonage 560 ».

Une copie du projet de règlement est accessible au bureau de l'Hôtel de ville de Valcourt et sur le site internet de la Ville.

De plus, il sera possible pour les citoyens de s'exprimer lors de l'assemblée publique de consultation, qui aura lieu le lundi 16 janvier 2023 à 18h30, à la salle du conseil de l'Hôtel de ville de Valcourt. Il sera également possible pour les citoyens de s'exprimer par écrit.

ADOPTÉE

475-22-12-06

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 613-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER donne avis de motion de la présentation à une prochaine séance du Conseil pour l'adoption du règlement **613-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES**.

Il est également fait dépôt du projet de règlement séance tenante.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

476-22-12-06

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 613-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le projet de règlement portant le numéro 613-1 « Modifiant le règlement relatif à la démolition d'immeubles ».

Une copie du projet de règlement est accessible au bureau de l'Hôtel de ville de Valcourt et sur le site internet de la Ville.

De plus, il sera possible pour les citoyens de s'exprimer lors de l'assemblée publique de consultation, qui aura lieu le lundi 16 janvier 2023 à 18h30, à la salle du conseil de l'Hôtel de ville de Valcourt. Il sera également possible pour les citoyens de s'exprimer par écrit.

ADOPTÉE

477-22-12-06

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 635-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA SALUBRITÉ, L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER donne avis de motion de la présentation à une prochaine séance du Conseil pour l'adoption du règlement **635-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA SALUBRITÉ, L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**.

Il est également fait dépôt du projet de règlement séance tenante.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE

478-22-12-06

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 635-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA SALUBRITÉ, L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le projet de règlement portant le numéro 635-1 « Modifiant le règlement relatif à la salubrité, l'occupation et l'entretien des bâtiments ».



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

Une copie du projet de règlement est accessible au bureau de l'Hôtel de ville de la Ville de Valcourt et sur le site internet de la Ville.

De plus, il sera possible pour les citoyens de s'exprimer lors de l'assemblée publique de consultation, qui aura lieu le lundi 16 janvier 2023 à 18h30, à la salle du conseil de l'Hôtel de ville de Valcourt. Il sera également possible pour les citoyens de s'exprimer par écrit.

ADOPTÉE

479-22-12-06

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 563-12 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS 563

MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER donne avis de motion de la présentation à une prochaine séance du Conseil pour l'adoption du règlement **563-12 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS 563**.

Il est également fait dépôt du projet de règlement séance tenante.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE

480-22-12-06

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 594-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER donne avis de motion de la présentation à une prochaine séance du Conseil pour l'adoption du règlement **594-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**.

Il est également fait dépôt du projet de règlement séance tenante.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

481-22-12-06

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2023

ATTENDU l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* précise que le Conseil de toute municipalité établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal tiendra ses séances ordinaires, pour l'année 2023, à l'Hôtel de ville de Valcourt à 19h00, les dates suivantes :

16 janvier (3e lundi)
06 février
06 mars
03 avril
1er mai
05 juin
03 juillet
21 août (3e lundi)
05 septembre (mardi)
02 octobre
06 novembre
04 décembre

ADOPTÉE

482-22-12-06

ADOPTION DU BUDGET 2023 / RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DE VALCOURT

ATTENDU QU'à la séance ordinaire du conseil de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt tenue le 09 novembre 2022, la Régie a adopté son budget pour l'année 2023;

ATTENDU QUE dans ce budget les dépenses sont estimées à 728 597.61 \$, les revenus à 17 900.00\$ et l'affectation de surplus à 50 000 \$, estimant le montant à répartir entre les municipalités pour la quote-part à 660 697.61 \$;

ATTENDU QUE la population des municipalités est une donnée nécessaire dans le calcul de la quote-part et qu'à ce jour le décret de la population 2023 n'est pas disponible;

ATTENDU QUE le budget de la Régie doit être adopté avant le 1er janvier par au moins les deux tiers (2/3) des municipalités participantes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

Que le Conseil municipal de la Ville de Valcourt adopte le budget 2023 de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt tel que présenté;

Que la Ville de Valcourt verse à la Régie pour 2023 une quote-part estimée à ce jour à 187 176.99 \$, calculée selon l'article 10 de l'*Entente relative à la protection contre l'incendie*, renouvelée et signée le 19 août 2020, tel qu'établi au tableau estimé des quotes-parts.

ADOPTÉE

483-22-12-06

DÉPÔT DU REGISTRE DES DONS ET MARQUES D'HOSPITALITÉ

Il est fait dépôt du registre des dons et marques d'hospitalités excédant le montant prévu au Code de déontologie des élus, pour l'année 2022. Le Conseil en prend acte.

ADOPTÉE

484-22-12-06

MANDAT - RÉDACTION DES MODES OPÉRATOIRES ET ACCOMPAGNEMENT

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'ajout d'honoraires supplémentaires pour le mandat de rédaction de modes opératoires et d'accompagnement, selon l'offre de services de monsieur Maxime Tousignant, pour un montant maximal de 4 350 \$ excluant les taxes applicables. Seul le temps réel sera facturé (p.b. 02-160-00-416).

ADOPTÉE

485-22-12-06

ACCEPTATION DE FORMATION - CONSEILLER NUMÉRO 4

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

D'accepter la participation de monsieur Dany Boyer, conseiller numéro 4, à la Journée Expertise Jeunesse donnée par la Fédération québécoise des municipalités, pour un coût de 70 \$ excluant les taxes applicables, ainsi qu'une nuitée la veille de l'événement (p.b. 02-110-00-310).

ADOPTÉE

486-22-12-06

PRIX DES TERRAINS - PHASE III DU DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE « LE BOISÉ DU RUISSEAU »

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la liste des prix pour les terrains du développement domiciliaire « Le Boisé du Ruisseau », phase III, selon les informations transmises par monsieur Gerson Gaenz, trésorier à la Ville de Valcourt. La liste des prix sera disponible à compter de début janvier 2023.

ADOPTÉE

487-22-12-06

MODIFICATION DU MANUEL DE L'EMPLOYÉ

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De modifier le Manuel de l'Employé comme suit :

a) De remplacer l'alinéa 2 de l'article 10.1.1 par le suivant :

« L'horaire habituel est celui des heures d'ouverture des bureaux de l'hôtel de ville et de l'aréna, soit du lundi au jeudi, de 8h30 à 16h30 et le vendredi, de 8h30 à 12h. Du lundi au jeudi, les bureaux sont fermés de 12h à 13h. »

b) De remplacer l'article 10.1.3 par le suivant :

« 10.1.3 Horaire estival – Service des Travaux Publics

L'horaire de travail pour la période d'application de la Fête des Patriotes à l'Action de Grâce est de 7h à 16h, du lundi au jeudi, et de 7h à 13h le vendredi. Comme ces 2 fêtes sont les lundis, le début de l'horaire d'été se fait le vendredi SUIVANT la fête des Patriotes et le dernier vendredi de l'horaire d'été est celui qui PRÉCÈDE l'Action de Grâce.

Durant cette période, les employés du service auront une pause dîner de trente (30) minutes, du lundi au jeudi et aucune pause dîner les vendredis.

Si toutefois il y avait des précipitations de neige durant la période de l'horaire estival nécessitant que les employés des travaux publics travaillent le vendredi après-midi, les heures effectuées entre 13h et 16h seraient rémunérées à taux simple. »

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

c) D'ajouter l'alinéa suivant à la suite des alinéas de l'article 12 :

« Les heures prises en congé, doivent être autorisées préalablement par le supérieur immédiat. Aucune heure accumulée ne peut être inscrite dans la banque de temps d'un employé sans l'autorisation expresse de son supérieur immédiat ou du remplaçant autorisé de ce dernier.

Les heures en banque non utilisées seront automatiquement payées à l'employé lors de la dernière paye de l'année. En aucun cas elles ne pourront être reportées à l'année suivante. »

d) De remplacer l'alinéa 1 de l'article 28.1 par le suivant :

« Une fois durant l'année ou au besoin, sur approbation du contremaître des travaux publics, chaque employé permanent des travaux publics se fera rembourser le montant payé pour l'achat de bottes ou de souliers de sécurité, jusqu'à concurrence d'une somme de deux cent cinquante dollars (250.00\$) incluant les taxes. Ce versement se fera sur présentation de pièces justificatives et sur approbation du supérieur immédiat. »

e) De remplacer les articles 31.1 à 31.3 par les suivants :

« 31.1 Afin de promouvoir les saines habitudes de vie, tout abonnement ou inscription d'un employé à une activité physique, peu importe la nature et l'endroit où elle est offerte, sera remboursée à cinquante pour cent (50%) du coût, jusqu'à concurrence de deux cents dollars (200\$) de remboursement par année.

31.2 Les employés de la Ville, leur conjoint et leurs enfants mineurs payeront le tarif « résident » lors de leur inscription aux activités socio-culturelles et sportives de la Ville, peu importe leur lieu de résidence. La différence entre le tarif « résident » et le tarif « non-résident » sera assumé par la Ville. Il devra toutefois être considéré comme un avantage imposable pour l'employé.

31.3 Le Conseil municipal accepte de rembourser les frais encourus par les employés municipaux ainsi que les membres de leur famille pour les activités suivantes utilisées dans la municipalité et ce, peu importe le lieu de résidence de l'employé :

- Camp de jour
- Piscine
- Patinage libre »

f) À l'article 35 du manuel, d'ajouter l'alinéa suivant :

« • Lors du décès du parent de ses enfants mineurs qui n'est plus son conjoint, le jour des funérailles. Il est à noter que les journées ne peuvent être cumulées si le défunt est le parent de plusieurs enfants. »

ADOPTÉE

488-22-12-06

MODIFICATION DU MANUEL DES CADRES ET PROFESSIONNELS

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De modifier le Manuel des Cadres et Professionnels comme suit :

a) De remplacer le 2e alinéa de l'article 8.1.1 par le suivant :

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

« L'horaire habituel est celui des heures d'ouverture des bureaux de l'hôtel de ville et de l'aréna, soit du lundi au jeudi, de 8h30 à 16h30 et le vendredi, de 8h30 à 12h. Du lundi au jeudi, les bureaux sont fermés de 12h à 13h. »

b) De remplacer l'alinéa 1 de l'article 8.1.3 par le suivant :

« L'horaire de travail pour la période d'application de la Fête des Patriotes à l'Action de Grâce est de 7h à 16h, du lundi au jeudi, et de 7h à 13h le vendredi. Comme ces 2 fêtes sont les lundis, le début de l'horaire d'été se fait le vendredi SUIVANT la fête des Patriotes et le dernier vendredi de l'horaire d'été est celui qui PRÉCÈDE l'Action de Grâce. »

c) De remplacer l'alinéa 1 de l'article 24.1 par le suivant :

« Une fois durant l'année ou au besoin, chaque cadre ou professionnel permanent des travaux publics et du service d'environnement et gestion des eaux se fera rembourser le montant payé pour l'achat de bottes ou de souliers de sécurité, jusqu'à concurrence d'une somme de Deux cent cinquante dollars (250.00\$) incluant les taxes. Ce versement se fera sur présentation de pièces justificatives et sur approbation du supérieur immédiat. »

d) De remplacer les articles 27.1 à 27.3 par les suivants :

« 27.1 Afin de promouvoir les saines habitudes de vie, tout abonnement ou inscription d'un cadre ou professionnel à une activité physique, peu importe la nature et l'endroit où elle est offerte, sera remboursée à cinquante pour cent (50%) du coût, jusqu'à concurrence de deux cents dollars (200\$) de remboursement par année.

27.2 Les employés de la Ville, leur conjoint et leurs enfants mineurs payeront le tarif « résident » lors de leur inscription aux activités socio-culturelles et sportives de la ville, peu importe leur lieu de résidence. La différence entre le tarif « résident » et le tarif « non-résident » sera assumé par la Ville. Il devra toutefois être considéré comme un avantage imposable pour l'employé.

27.3 Le Conseil municipal accepte de rembourser les frais encourus par les cadres et professionnels ainsi que les membres de leur famille pour les activités suivantes utilisées dans la municipalité et ce, peu importe le lieu de résidence de ces derniers :

- Camp de jour
- Piscine
- Patinage libre »

e) D'ajouter le point suivant à l'alinéa 1 de l'article 33.1:

« • Lors du décès du parent de ses enfants mineurs qui n'est plus son conjoint, le jour des funérailles. Il est à noter que les journées ne peuvent être cumulées si le défunt est le parent de plusieurs enfants. »

ADOPTÉE

ATTENDU le retour de l'activité « Les Mordus de l'Hiver » en collaboration avec la Fondation J-A. Bombardier et la Ville de Valcourt ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

D'accepter la fermeture de la rue J-A. Bombardier, entre les rues du Parc et des Érables le samedi 04 février 2023, de 8h à 18h, pour la tenue de l'activité;

D'accepter le prêt à titre gratuit des équipements suivants pour toute la journée du 04 février 2023, incluant la livraison par le service des travaux publics :

- 2 estrades
- 16 barrières de rue (fermeture de la rue)
- 16 barrières de rue (ski-doo acrobatique)
- 6 tables à pique-nique
- 3 à 5 cônes orange (piste officielle de motoneige)
- 15 cônes orange (délimitation de la zone de présentation des motoneiges)

D'accepter également le service d'enneigement des rues pour la parade de motoneiges, selon le plan transmis par la Fondation. À noter que ce service doit être offert le matin même de la tenue de l'événement.

ADOPTÉE

490-22-12-06

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / PROJET DE RECHERCHE IMPLIQUANT LE CPE CRAYONS DE COULEUR

ATTENDU la demande d'aide financière du CPE Crayons de couleur, pour la mise en place d'un plan d'amélioration des pratiques inclusives;

ATTENDU la recommandation du Comité des commandites;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la demande d'aide financière du CPE Crayons de couleur, pour la mise en place d'un plan d'amélioration des pratiques inclusives en milieu de garde, pour un montant de 410 \$ (p.b. 02-190-00-970).

ADOPTÉE

491-22-12-06

DEMANDE DE GRATUITÉ / ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE VALCOURT

ATTENDU la demande de gratuité de salle de l'Association de hockey mineur de Valcourt, afin de promouvoir les activités liées au hockey féminin;

ATTENDU la recommandation du Comité des commandites;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter le prêt à titre gratuit du gymnase de l'école La Chanterelle, pour l'activité organisée afin de promouvoir le hockey féminin auprès des jeunes filles de la région. Cela représente une aide financière d'environ 80.00 \$ (p.b. 02-190-00-970),

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

492-22-12-06

PARTICIPATION DES ÉLUS AU BANQUET DE LANCEMENT DU GRAND PRIX SKI-DOO DE VALCOURT

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la participation de trois élus au Banquet annuel du Grand Prix Ski-doo de Valcourt, au coût de 180 \$ par personne (1 billet par élu). L'événement aura lieu le 26 janvier 2023 à compter de 18h à la salle communautaire de la Ville de Valcourt.

ADOPTÉE

493-22-12-06

DEMANDE DE COMMANDITE / CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE VALCOURT

ATTENDU la demande de commandite du Club de patinage artistique de Valcourt, pour la parution d'une publicité dans le programme du spectacle annuel;

ATTENDU la recommandation du Comité des commandites;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la demande de commandite du Club de patinage artistique de Valcourt, pour la parution d'une publicité dans le programme du spectacle annuel, pour un montant de 150.00 \$ (p.b. 02-190-00-970).

ADOPTÉE

494-22-12-06

DEMANDE DE PARTICIPATION AU SOUPER DE NOËL DU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE VALCOURT ET RÉGION

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la participation de monsieur Pierre Tétrault, maire, au dîner de Noël du Centre d'Action Bénévole Valcourt et Région, pour un coût de 15.00 \$. L'événement aura lieu le mardi 13 décembre 2022 à compter de 11h30, au Centre communautaire de Valcourt.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

495-22-12-06

SIGNATURE D'UNE ENTENTE CONCERNANT L'ÉCHANTILLONNAGE DE L'EAU POUR LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE VALCOURT

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser monsieur Pierre Tétrault, maire, ou à défaut le maire suppléant, et madame Karine Boucher, directrice générale, ou à défaut madame Lydia Laquerre, greffière, à signer pour et au nom de la Ville de Valcourt, l'entente à intervenir entre la Ville de Valcourt et la municipalité du Canton de Valcourt, pour des travaux d'échantillonnage de l'eau potable pour le Canton. Cette entente sera d'une durée d'un an (du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023).

ADOPTÉE

496-22-12-06

CERTIFICAT DE PAIEMENT NO 5 / AGRANDISSEMENT DE L'USINE D'EAU POTABLE DU LAC BOWKER

ATTENDU la recommandation de paiement no 5, produite par monsieur Jean Mailhot, architecte chez Architech Design, en date du 09 novembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise le trésorier à émettre le paiement du certificat no 5, au montant de 76 789.01 \$ (excluant les taxes applicables), à la firme Construction Olivier et Lyonnais, relativement aux travaux d'agrandissement de l'usine d'eau potable du lac Bowker, tel que recommandé par monsieur Jean Mailhot, architecte chez Architech Design, selon sa recommandation datée du 09 novembre 2022;

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale à signer, pour au et nom de la Ville de Valcourt, le formulaire de certificat de paiement no 5 et tout autre document y étant relié.

ADOPTÉE

497-22-12-06

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE / SOUS-VOLET / PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2022 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt approuve les dépenses d'un montant de 38 362.11 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

498-22-12-06

SIGNATURE D'UNE NOUVELLE ENTENTE SUR LES ÉGOUTS AVEC LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE VALCOURT

ATTENDU QUE l'entente sur les égouts entre la Ville de Valcourt et la municipalité du Canton de Valcourt a été signée en 1985, et a toujours été renouvelée depuis, par périodes successives de 5 ans;

ATTENDU QUE les municipalités partenaires désirent se munir d'une entente aux modalités actualisées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser monsieur Pierre Tétrault, maire, ou à défaut le maire suppléant, et madame Karine Boucher, directrice générale, ou à défaut madame Lydia Laquerre, greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt, l'entente sur les égouts à intervenir entre la Ville de Valcourt et la municipalité du Canton de Valcourt. Cette entente prendra effet à compter du 1er janvier 2023 pour se conclure le 31 décembre 2027.

ADOPTÉE

499-22-12-06

ORDRE DE CHANGEMENT NO OCA-12 / MODIFICATIONS EN ÉLECTRICITÉ

ATTENDU l'ordre de changement no OCA-12 concernant des modifications en électricité (cadres pour les luminaires), dans le cadre du projet d'agrandissement de l'usine d'eau potable du lac Bowker, selon la recommandation de monsieur Jean



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

Mailhot, architecte, en date du 15 novembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'ordre de changement no OCA-12 concernant des modifications en électricité (cadres pour les luminaires), selon la recommandation de monsieur Jean Mailhot, architecte, en date du 15 novembre 2022, ce qui générera une augmentation du contrat de 1 128.74 \$ (taxes en sus).

ADOPTÉE

500-22-12-06

ORDRE DE CHANGEMENT NO OCA-13 / MODIFICATION DE LA PORTE P-04

ATTENDU l'ordre de changement no OCA-13 concernant des modifications à la porte P-04, dans le cadre du projet d'agrandissement de l'usine d'eau potable du lac Bowker, selon la recommandation de monsieur Jean Mailhot, architecte, en date du 16 novembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'ordre de changement no OCA-13 concernant des modifications à la porte P-04, selon la recommandation de monsieur Jean Mailhot, architecte, en date du 16 novembre 2022, ce qui générera une augmentation du contrat de 860.99 \$ (taxes en sus).

ADOPTÉE

501-22-12-06

ORDRE DE CHANGEMENT NO OCA-14 / MODIFICATIONS EN STRUCTURE

ATTENDU l'ordre de changement no OCA-14 concernant la présence de sol contaminé, dans le cadre du projet d'agrandissement de l'usine d'eau potable du lac Bowker, selon la recommandation de monsieur Jean Mailhot, architecte, en date du 17 novembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'ordre de changement no OCA-14 concernant la présence de sol contaminé, selon la recommandation de monsieur Jean Mailhot, architecte, en date du 17 novembre 2022, ce qui générera une augmentation du contrat de 11 401.26 \$ (taxes en sus).

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

502-22-12-06

ORDRE DE CHANGEMENT NO OCA-15 / MODIFICATIONS EN STRUCTURE

ATTENDU l'ordre de changement no OCA-15 concernant des modifications en structure (crédit pour le linteau), dans le cadre du projet d'agrandissement de l'usine d'eau potable du lac Bowker, selon la recommandation de monsieur Jean Mailhot, architecte, en date du 17 novembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'ordre de changement no OCA-15 concernant des modifications en structure (crédit pour le linteau), selon la recommandation de monsieur Jean Mailhot, architecte, en date du 17 novembre 2022, ce qui générera une diminution du contrat de 160.65 \$ (taxes en sus).

ADOPTÉE

503-22-12-06

ORDRE DE CHANGEMENT NO OCA-16 / DÉMOLITION DU FOND DE CLOUAGE ET REMPLACEMENT DE L'ISOLATION

ATTENDU l'ordre de changement no OCA-16 concernant la démolition du fond de clouage et le remplacement de l'isolation, dans le cadre du projet d'agrandissement de l'usine d'eau potable du lac Bowker, selon la recommandation de monsieur Jean Mailhot, architecte, en date du 21 novembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'ordre de changement no OCA-16 concernant la démolition du fond de clouage et le remplacement de l'isolation, selon la recommandation de monsieur Jean Mailhot, architecte, en date du 21 novembre 2022, ce qui générera une augmentation du contrat de 3 836.94 \$ (taxes en sus).

ADOPTÉE

504-22-12-06

DÉVELOPPEMENT DU BOISÉ DU RUISSEAU PHASE III / DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NO 1

ATTENDU la recommandation de paiement concernant le décompte progressif no 1, au montant de 200 703.14 \$ (excluant les taxes applicables), à la firme Excavations Yvon Houle & Fils, relativement au travaux de développement domiciliaire Le Boisé du Ruisseau phase III, tel que recommandé par monsieur Jason Lafrance, ingénieur chez Les Services EXP inc., selon sa recommandation du 24 novembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le Conseil municipal autorise monsieur le trésorier Gerson Saenz à émettre le paiement du décompte progressif no 1, au montant de 200 703.14 \$ (excluant les taxes applicables), à la firme Excavations Yvon Houle & Fils, relativement au travaux de développement domiciliaire Le Boisé du Ruisseau phase III, tel que recommandé par monsieur Jason Lafrance, ingénieur chez Les Services EXP inc., selon sa



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

recommandation du 24 novembre 2022;

Que le Conseil municipal autorise madame Karine Boucher, directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt, le formulaire du décompte progressif no 1 et tout autre document y étant relié.

ADOPTÉE

505-22-12-06

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS / BALANCEMENT HYDRAULIQUE DU RÉSEAU

ATTENDU l'offre de services de Les Services EXP inc., pour des services professionnels en ingénierie pour un balancement hydraulique du réseau d'eau potable, en date du 28 novembre 2022;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de Les Services EXP inc., pour des services professionnels en ingénierie pour un balancement hydraulique du réseau d'eau potable, en date du 28 novembre 2022, pour un montant maximal de 24 000 \$ excluant les taxes applicables. La tarification est sur une base horaire selon le décret 1235-87 du Gouvernement du Québec

ADOPTÉE

506-22-12-06

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS / ÉTUDE DE SECTEUR

ATTENDU l'offre de services professionnels en ingénierie de la firme Les Services EXP inc., pour la mise à jour d'une étude hydraulique, en date du 28 novembre 2022;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services professionnels en ingénierie de la firme Les Services EXP inc., pour un montant maximal de 2 000 \$ excluant les taxes applicables. Une tarification sur une base horaire sera appliquée, selon le décret 1235-87 du Gouvernement du Québec (p.b. 02-190-00-419).

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

507-22-12-06

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS / RÉFECTION ET PROLONGEMENT DE LA RUE BERNIER (PLANS ET DEVIS)

ATTENDU l'offre de services professionnels en ingénierie de la firme Les Services EXP inc., pour la rédaction de plans et devis dans le cadre du projet de réfection et de prolongement de la rue Bernier, en date du 28 novembre 2022;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services professionnels en ingénierie de la firme Les Services EXP inc., pour la rédaction de plans et devis dans le cadre du projet de réfection et de prolongement de la rue Bernier, pour un montant maximal de 25 000 \$ excluant les taxes applicables, basé sur une tarification horaire selon le décret 1235-87 du Gouvernement du Québec (p.b. 02-413-01-419).

ADOPTÉE

508-22-12-06

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS / SECTEUR YVONNE-L.-BOMBARDIER

ATTENDU l'offre de services de la firme Les Services EXP inc., en date du 28 novembre 2022, pour des travaux concernant le secteur Yvonne-L.-Bombardier;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de la firme Les Services EXP inc., pour des travaux concernant le secteur Yvonne-L.-Bombardier, pour un montant maximal de 9 500 \$ excluant les taxes applicables, déterminé sur une tarification sur une base horaire selon le décret 1235-87 du Gouvernement du Québec (p.b. 02-629-00-418).

ADOPTÉE

509-22-12-06

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS / RÉAMÉNAGEMENT DE TERRAIN À L'USINE BOWKER

ATTENDU l'offre de services professionnels de la firme Les Services EXP inc., en date du 28 novembre 2022, pour un plan de réaménagement du terrain de l'usine de production d'eau potable du lac Bowker;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services professionnels de la firme Les Services EXP inc., pour un plan de réaménagement du terrain de l'usine de production d'eau potable du lac Bowker, pour un montant maximal de 6 500 \$ excluant les taxes applicables (p.b. 23-



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

050-00-009) :

- Montant sur base horaire selon le décret 1235-87 du Gouvernement du Québec, jusqu'à un maximum de 1 500 \$ excluant les taxes applicables (assistance technique pour les travaux de génie civil en 2023);
- Montant sur base horaire selon le décret 1235-87 du Gouvernement du Québec, jusqu'à un maximum de 5 000 \$ excluant les taxes applicables (plan de réaménagement du terrain pour 2023).

ADOPTÉE

510-22-12-06 OFFRE DE SERVICES - ACHAT DE BACS BLEUS

ATTENDU l'offre de services de USD Global inc., en date du 30 novembre 2022, pour l'acquisition de 16 bacs bleus;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de USD Global inc., pour l'acquisition de 16 bacs bleus, pour un montant de 1 700 \$ excluant les taxes applicables (p.b. 58-250-00-450).

ADOPTÉE

511-22-12-06 ADHÉSION À L'ORGANISME DE BASSIN VERSANT DE LA YAMASKA

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adhérer à l'organisme du bassin versant Yamaska pour l'année 2023, pour un montant de 50.00 \$ (p.b. 02-414-00-494).

ADOPTÉE

512-22-12-06 CHANGEMENT DE DESCRIPTIONS DE TÂCHES ET DE L'ORGANIGRAMME

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De changer le titre du « Responsable du service des eaux et de l'environnement » pour « Responsable du service des eaux »;



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

De modifier la description de tâches du Responsable du service des eaux pour retirer les tâches relatives au volet « environnement »;

De modifier la description de tâches du Conseiller à l'urbanisme pour ajouter les tâches relatives au volet « environnement »;

De modifier l'organigramme en remplaçant la division « Urbanisme » par la division « Urbanisme et Environnement ».

ADOPTÉE

513-22-12-06 RÉVISION ANNUELLE DES ÉCHELLES SALARIALES DES EMPLOYÉS/CADRES/PROFESSIONNELS

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la révision annuelle des échelles salariales des employés/cadres/professionnels soit émise de la façon suivante :

- Augmentation annuelle de 3 %
- Boni de 3 % selon l'horaire régulier (excluant les heures en temps supplémentaire), lequel sera distribué en un seul versement à compter du 1er janvier 2023. Cependant, si l'employé/cadre/professionnel quitte ses fonctions au cours de l'année 2023, le montant associé au boni sera remboursé à la Ville de Valcourt au prorata des jours travaillés.

ADOPTÉE

514-22-12-06 RECONNAISSANCE POUR LES ANNÉES DE SERVICES À LA VILLE DE VALCOURT

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De féliciter mesdames Johanne Tétreault et Lise Richer pour leurs années de service à la Ville de Valcourt, soit 30 ans pour Mme Tétreault et 35 ans pour Mme Richer.

ADOPTÉE

515-22-12-06 TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES - PHASE III DU BOISÉ DU RUISSEAU

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

D'accepter les honoraires supplémentaires de la firme Yvon Houle et Fils inc., pour le dynamitage à compléter sur trois terrains de la phase III du Boisé du Ruisseau afin de les rendre conformes aux normes de construction actuelles, pour un montant maximal de 86 000 \$. Il est à noter que seules les heures complétées et le matériel réellement utilisé seront facturées à la Ville de Valcourt.

ADOPTÉE

516-22-12-06

EMBAUCHES AU SERVICE DES LOISIRS - PARC HIVERNAL

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher les personnes suivantes pour un poste d'appariteur dans le cadre des activités du Parc hivernal :

- Maëly Côté, poste occasionnel, temporaire et à temps partiel (moins de 20 h), au taux horaire de 14.25 \$, selon le nombre d'heures réellement travaillées;
- Tommy Arseneault, poste occasionnel, temporaire et à temps partiel (moins de 20 h), au taux horaire de 14.25 \$, selon le nombre d'heures réellement travaillées.

Il est à noter que ces employés ne sont pas soumis à une période de probation. Le lien d'emploi peut être interrompu en tout temps par résolution du Conseil municipal, sans dédommagement ou préavis. Aucuns avantages sociaux ne sont associés à cette catégorie d'emploi.

ADOPTÉE

517-22-12-06

MODIFICATION DE L'ANNEXE D - POLITIQUE DE RECONNAISSANCE

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De modifier l'Annexe D - Politique de reconnaissance, du Manuel de l'employé et du Manuel des cadres et professionnels par l'ajout de ces précisions :

Conditions :

Un cadeau ou une récompense offerte à un employé constitue un avantage imposable dont la valeur doit être incluse dans son revenu. Si le cadeau ou la récompense n'est pas en argent, vous devez inclure la TPS et la TVQ dans le calcul de la valeur de cet avantage.

Avantages non imposables

Les avantages suivants ne sont pas imposables, et leur valeur **ne doit pas** être incluse dans le revenu de l'employé :

- Un cadeau offert **autrement qu'en argent** pour une occasion spéciale, telle que

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

Noël, un anniversaire, un mariage ou une autre occasion semblable, **jusqu'à concurrence de 500 \$** (taxes incluses) par année ;

- Une récompense offerte **autrement qu'en argent** en reconnaissance de certains accomplissements (par exemple, l'atteinte d'un certain nombre d'années de service, le respect ou le dépassement des exigences en matière de sécurité ou l'atteinte d'objectifs semblables), **jusqu'à concurrence de 500 \$** (taxes incluses) par année.

Si la valeur du cadeau ou de la récompense dépasse 500 \$ (taxes incluses), seul l'excédent est imposable.

Un bon-cadeau, un chèque-cadeau et une carte-cadeau qui doivent être utilisés pour acheter un bien ou un service chez un ou plusieurs commerçants identifiés ne sont pas considérés comme des cadeaux ou des récompenses facilement convertibles en argent.

Avantages imposables

Les avantages suivants sont **totalelement** imposables, et vous devez inclure leur valeur dans le revenu de l'employé :

- Un cadeau et une récompense en argent ou facilement convertibles en argent (carte de crédit prépayée) ;
- Une prime d'assurance de personnes que vous payez ;
- Un cadeau et une récompense offerts en échange d'une prestation de travail.

ADOPTÉE

518-22-12-06

ACHAT D'UN ORDINATEUR POUR LE RESPONSABLE DU SERVICE DES EAUX

ATTENDU l'offre de services de La Paperasse inc., en date du 05 décembre 2022, pour l'achat d'un nouvel ordinateur portable et de ses accessoires pour le Responsable du Service des eaux;

ATTENDU QUE cette offre de services s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de La Paperasse inc., pour l'achat d'un nouvel ordinateur portable et de ses accessoires pour le Responsable du Service des eaux, pour un montant de 1 950.83 excluant les taxes applicables.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

519-22-12-06

OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS - ARPENTAGE

ATTENDU l'offre de services de Arpenteurs-Géomètres Mercier Meunier inc., en date du 06 décembre 2022, pour des services d'arpentage dans divers dossiers ;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de Arpenteurs-Géomètres Mercier Meunier inc., pour les dossiers suivants :

- Mesurages pour le dossier Bernier : 2975.00 \$ excluant les taxes applicables;
- Projet à l'usine Bowker : 2 245.00 \$ excluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADOPTÉE

520-22-12-06

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance est levée à 20h20.

ADOPTÉE

Pierre Tétrault, Maire

Me Lydia Laquerre, Greffière